

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale



DECLARATION DU SENEGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 28.1: H	Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire
Document	Résolution WHA58.29 (2005))
Action attendue	Prendre note du rapport
Durée :	2 mn

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués partenaires, collègues et délégués,**

La République du Sénégal salue l'attention soutenue portée par l'Organisation mondiale de la Santé à la question critique de la sécurité biologique en laboratoire, réaffirmée dans la résolution WHA77.7 adoptée en 2024, et prenant appui sur la résolution WHA58.29.

Consciente de la vulnérabilité accrue que représentent les risques biologiques dans un contexte de multiplication des menaces sanitaires émergentes et de progrès rapides en biotechnologie, notre pays a inscrit cette problématique au cœur de sa stratégie nationale de gouvernance des laboratoires.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme spécial de Développement des Laboratoires (2024–2028), plusieurs **initiatives structurantes** ont été lancées :

- la **validation du Manuel national de biosécurité et de biosûreté**, aligné sur les normes de l'OMS et intégrant une approche fondée sur les risques ;

- l'organisation **d'activités de formation régulières** à travers un programme d'accompagnement avec des partenaires internationaux tels que l'OMS, le CDC et l'USAID ;
- la **certification IFBA** de biologistes sénégalais selon une approche **One Health**, pour mieux faire face aux risques biologiques intersectoriels.

Ces efforts s'inscrivent dans une double ambition :

- **renforcer la décentralisation des compétences** en matière de sécurité biologique, en dotant les structures périphériques des moyens humains et organisationnels adaptés ;
- **mettre à niveau les équipements des laboratoires**, afin de garantir le respect des normes internationales de confinement et de manipulation sécurisée des agents pathogènes.

Malgré ces avancées, des **défis persistants** appellent à une solidarité renforcée au niveau international, notamment :

- le déficit de ressources pour l'aménagement des infrastructures de confinement adaptées dans les zones périphériques,
- le besoin d'un encadrement réglementaire harmonisé au niveau régional,
- la nécessité de mécanismes de supervision et de suivi numérique intégrés.

Dans cette dynamique, le Sénégal appuie les recommandations du Directeur général, en particulier l'appel à un soutien technique renforcé, au développement de normes mondiales de référence, à l'harmonisation des pratiques, et à l'accessibilité accrue aux outils comme le **Risk Assessment Tool (RAST)** récemment lancé par l'OMS.

Monsieur le Président,

La sécurité biologique en laboratoire est un **pilier de la préparation et de la réponse aux urgences de santé publique**. Le Sénégal est prêt à contribuer activement aux réflexions en vue du rapport attendu en 2026, et encourage l'adoption du projet de décision contenu dans le document A78/34.

Je vous remercie.